



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	11	4

**OBJET : 11-3 - EPIC OFFICE DE  
TOURISME ET DES CONGRES - MISE  
A DISPOSITION DE PERSONNEL -  
CONVENTION - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**3130/12**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **06/12/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **10 DEC. 2012**

Pour le Maire,  
L'Adjoint Principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du jeudi 29 novembre 2012**

Le jeudi 29 novembre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/11/2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER  
M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Serge AMAR à Mme Françoise THOMEL  
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie DUMONT  
Mme Martine SAVALLI à Mme Suzanne TROTOBAS  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Khéra BADAOUI à M. Eric PAUGET  
M. Bernard MONIER à Mme Agnès GAILLOT  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** Mme Edith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-3 - EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - CONVENTION -  
AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME  
COMMISSION FINANCES

Lors de sa séance du 21 décembre 2009, le Conseil municipal a adoptée une convention de mise à disposition d'agents municipaux au profit de l'EPIC Office de Tourisme et des Congrès.

Les fonctionnaires mise à disposition sont au nombre de quatre et appartiennent à des grades différents. Il s'agit notamment :

- d'un Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- d'un Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe ;
- d'un Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe ;
- d'un Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe).

Ces fonctionnaires mis à disposition sont chargés de faire partager leurs compétences et leurs expériences en matière d'accueil ou d'événements, notamment pour ceux dont l'organisation incombe à l'OFFICE DE TOURISME (tels que les Lundis du Conservatoire, Jazz à Juan,...) et de contribuer ainsi à la mise en œuvre des politiques musicales et culturelles de la Commune, complétées également par la gestion, la mise en œuvre et le suivi des différents jumelages de la Commune et les actions qui en découlent.

La précédente convention de mise à disposition arrivant à échéance le 31 décembre 2012, il convient d'en adopter une nouvelle qui tient compte des dispositions du décret du 18 juin 2008 précisant les conditions des mises à disposition. Ce renouvellement est proposé pour une durée de 3 ans pour l'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe et l'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe et pour 1 an pour le Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe et l'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'EPIC Office de Tourisme et des Congrès portant sur la mise à disposition de quatre fonctionnaires municipaux ainsi que les éventuels avenants sans que l'économie générale du contrat ne soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.11-3 - EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 10/12/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/12/2012

**Numéro de l'acte :** DCM3130-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20121129-DCM3130-12-DE

**Date de décision :** 29/11/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.